

**DÉCISION N° 2022-523 DU 28 DECEMBRE 2022
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A UN CHEF DE PROJET**

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 modifié, relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la délibération n° 2022-26 adoptée au conseil d'administration du 9 mars 2022, portant délégation de pouvoir au directeur général de l'APIJ,

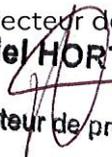
Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article unique

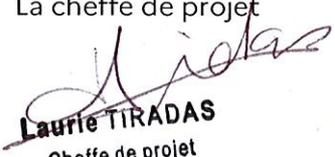
Laurie TIRADAS, cheffe de projet, reçoit subdélégation à l'effet de signer, au nom de Daniel HORTELANO-SANCHEZ, directeur de programme, l'ensemble des actes visés aux articles 1.4, 5.5 et 6.5 de la décision de délégation de signature-cadre en vigueur.

Le directeur de programme


Daniel HORTELANO

Directeur de programme

La cheffe de projet


Laurie TIRADAS
Cheffe de projet